



Maison d'enfants « Les Fougères »

La maison d'enfants est ouverte
de 7H30 à 18H
du lundi au vendredi

Adresse	Route de la Navinne 17 5020 Malonne
Téléphone GSM direction	081/44 42 12 0471/90 90 21
E-mail direction E-mail P.O.	fougeres2.asbl@gmail.com lesfougeres.malonne@gmail.com
N° de compte	BE77 7326 6442 0042

PLAN

I. Description du milieu d'accueil

1. Historique
2. Encadrement
3. Organisation des espaces de vie

II. Projet d'accueil

1. Fonctionnement des espaces de vie
 - a) Fonctionnement des sections
 - Chez les bébés
 - Chez les grands
 - b) Passage d'une section à l'autre
2. L'enfant
 - a) Introduction
 - b) La sécurité affective
 - Période de familiarisation
 - Confiance en soi et autonomie
 - Respect du rythme
 - Verbalisation des vécus et émotions
 - Socialisation et limites
 - c) Le développement psychomoteur
 - Aménagement de l'espace et respect du rythme et des désirs de l'enfant
 - Activités libres et organisées
 - Activités « extraordinaires » et ludiques
 - d) La santé
 - Hygiène
 - Repas
 - Sommeil
 - Sorties à l'extérieur
 - Consultations ONE

3. Les parents
 - a) Premiers contacts
 - Première rencontre
 - Période de familiarisation
 - b) Les rencontres au quotidien
 - c) Les outils de communication
 - d) L'implication
4. Le rôle social
5. L'équipe

III. Informations pratiques

1. Modalités d'inscription de l'enfant
 - Demande d'inscription
 - Confirmation de l'inscription
2. Modalités d'accueil
 - Heures d'ouverture
 - Jours de fermeture de la maison d'enfants
 - Respect des horaires
3. Modalités financières
 - Au moment des vacances
 - En cas de maladie
 - Retard de paiement
4. Repas
5. Qui pouvez-vous contacter ?

I. DESCRIPTION DU MILIEU D'ACCUEIL

I. Description du milieu d'accueil

1. Historique

La maison d'enfants « Les Fougères » existe depuis plus de 40 ans.

Longtemps implantée à la Citadelle, elle a déménagé à Malonne suite à la vente des bâtiments. Le déménagement a généré un gain d'espace : en effet, d'un espace intérieur restreint, elle dispose actuellement de locaux plus appropriés et plus spacieux, ce qui améliore le bien-être des enfants et du personnel.

Ce changement a demandé et demande encore des investissements considérables difficiles à financer puisque la maison d'enfants fonctionne en A.S.B.L. En effet, les versements mensuels des parents sont les principales rentrées financières.

Depuis sa création, l'équipe éducative a toujours tout mis en œuvre pour établir une relation de qualité avec les enfants et pour les aider à s'épanouir. L'ambiance y est très familiale.

Tout au long de ces années, l'institut Notre-Dame de par ses sections en puériculture et aspirante en nursing a toujours soutenu et porté le projet grâce notamment à l'investissement personnel de Marie-Jeanne Durgtel-Moreau, infirmière, professeur de stage à l'origine de notre pédagogie actuelle.

Enfin, les administrateurs, tous bénévoles, se sont toujours fort impliqués dans ce projet et ont permis que la maison d'enfants survive, se modernise et que les enfants s'y épanouissent.

2. Encadrement

La maison d'enfants est autorisée mais non subventionnée par l'O.N.E. pour 28 places. Elle est constituée en A.S.B.L. et gérée par *UN Conseil d'administration* qui en assure l'organisation générale : contrats d'emploi, comptabilité, recherche de subsides, ...

Il délègue la gestion quotidienne à un duo de direction, ses tâches consistent en :

- l'application du projet éducatif ;
- l'organisation des réunions d'équipe ;
- l'élaboration des horaires ;
- la gestion des inscriptions ;
- la réflexion autour du thème de la petite enfance ;
- les rencontres avec les parents ;

- les rencontres avec les autres professionnels de la petite enfance ;
- l'organisation des journées pédagogiques ;
- la mise en place d'un programme de formation ;
- la réalisation du travail administratif.

Les puéricultrices prennent en charge, prioritairement, l'accueil des enfants. Elles sont trois par section plus une qui travaille dans les deux sections et travaillent en collaboration. Elles assurent le suivi éducatif de chaque enfant en accord avec le projet d'accueil.

Une des particularités de la maison d'enfants est la présence de plusieurs stagiaires liés à l'encadrement de la petite enfance dans chaque section. Nous travaillons avec plusieurs institutions dont l'Institut Notre-Dame et l'Institut Félicien Rops à Namur entre autres. Encadrés par l'équipe et les professeurs de stage, ils contribuent activement à la réalisation du projet d'accueil.

L'hygiène des locaux est assurée par une technicienne de surface, à raison de 23 heures par semaine. Son travail est organisé en collaboration avec les autres membres de l'équipe ainsi qu'un planning d'entretien.

3. Organisation des espaces de vie

La maison d'enfants est organisée en deux sections dites horizontales (groupes définis par le critère de même tranche d'âge) : la section des bébés (de 0 à +/-18 mois) et la section des grands (de +/-18 mois à 3 ans) :

- Pour les plus petits, la prise en charge est individualisée et respecte le rythme de chacun pour tous les moments de la journée.
- Pour les plus grands, le déroulement de la journée se structure autour de moments communs et/ou personnalisés avec des activités en petits groupes et/ou individualisées. Ces activités sont proposées par l'équipe d'encadrement mais également par les stagiaires.

Dans la section des bébés : l'espace de vie comporte un espace moteur, un coin repas, un coin cocooning, un coin cuisine et un grand « parc » pour les bébés qui ne se déplacent pas encore. Le « parc » est une partie de la section séparée par des barrières où les bébés ne se déplaçant pas encore se trouvent en sécurité. S'y trouve notamment plusieurs lits, un landau, un coin « Nido », ...

Dans la section des grands : l'espace de vie comporte un coin moteur important, un coin doux en mezzanine, un coin poupée, un coin lecture, un coin dînette, ainsi que des petites

tables disposées pour réaliser différentes activités. Le parcours de l'espace moteur est régulièrement modifié par l'équipe.

Chaque section possède sa propre salle d'hygiène juxtaposée à l'espace de vie et séparée de celui-ci par une large vitre permettant une communication et une visibilité directe entre les deux espaces.

Les autres lieux sont :

- une salle à manger : les enfants de la section des grands y prennent leurs différents repas (collation, dîner et goûter). Une partie du groupe peut aussi y réaliser certaines activités dans le calme.
- la cuisine : lieu accessible aux puéricultrices et aux stagiaires pour réchauffer les dîners et préparer les goûters.
- les chambres : elles sont aménagées avec en moyenne quatre lits à barreaux par chambre pour les petits et les moyens. Pour les plus grands, une grande chambre commune est aménagée avec des petits hamacs disposés en fonction du nombre d'enfants qui y font la sieste.
- Un corridor : lieu accessible aux grands comme espace de jeu pour les véhicules à roues. Une sorte de piste où il fait bon rouler.
- le jardin : une cour et une pelouse sont à la disposition des enfants ainsi que différents jeux d'extérieur (bac à sable, toboggan, modules, camions, tricycles ...).
- l'espace administratif : il est composé du bureau de la direction, du bureau des professeurs de stage et du local des stagiaires.
- Une salle du personnel

II. PROJET D'ACCUEIL

II. Projet d'accueil

1. Fonctionnement des espaces de vie

a) **Fonctionnement des sections**

Chaque section est gérée par trois puéricultrices attitrées plus une qui travaille dans les deux sections. Elles se partagent le temps d'une journée avec des moments communs de travail et de relais d'informations. Des stagiaires de la petite enfance les accompagnent tout au long de la journée pendant les périodes scolaires.

Ils sont au nombre de 2 ou 3 par section tous les jours de la semaine. Chacun d'eux s'occupe d'un petit groupe d'enfants en plus de la puéricultrice. Les stagiaires sont formés en fonction de l'année d'étude et de la qualification de l'étudiant. Cela permet à l'élève de mieux connaître chaque enfant qui lui est confié.

Ces élèves sont supervisées par leur maître de stage, professeurs de pratique professionnelle, qui les accompagnent durant toute la durée du stage.

Hors période scolaires, la maison d'enfants engage des étudiants (souvent des anciens stagiaires) pour compléter l'équipe des puéricultrices.

Chaque matin l'accueil des enfants se fait dans la section des bébés par les puéricultrices et cela jusqu'à l'arrivée des premiers stagiaires vers 8h30. C'est le moment pour les plus grands de rejoindre leur section.

Sauf pour raison médicale, les enfants arrivent pour 9h00 maximum en particulier chez les grands. Ceci à toute son importance puisque cela permet à chaque enfant de se mettre en route progressivement et de débiter les rituels de la journée qui se font toujours en groupe. Les arrivées tardives perturbent les enfants déjà présents et ne permettent pas au nouvel arrivant d'être accueilli sereinement.

Chez les bébés

Lors de l'accueil, la puéricultrice prend le temps d'échanger les informations quotidiennes avec la personne qui amène l'enfant pour adapter au mieux sa prise en charge durant la journée.

Chaque enfant doit avoir pris son petit déjeuner (biberons, tartines...) avant d'arriver à la maison d'enfants.

Après le moment de l'accueil, en fonction des besoins des bébés, certains iront dormir

tandis que d'autres pourront, s'ils le désirent, participer à des activités proposées par l'équipe d'encadrement.

Exemples : exploration des tapis d'éveil, écouter de la musique, les marionnettes, peinture, pâte à sel, jouer librement sur les tapis, ...

Dès que le temps le permet, les enfants sortent profiter du jardin.

Vers 11H, les premiers repas sont proposés au sein même de la section. Le rythme de chaque bébé est respecté, c'est pourquoi le temps des dîners se termine vers 13H00-13H30.

Pour les plus petits, les biberons sont donnés à la demande. Les mamans qui souhaitent allaiter, en collaboration avec l'équipe, peuvent venir à l'heure de la tétée. Un projet spécifique est en cours d'élaboration pour cet aspect.

Dans la mesure du possible, nous travaillons dans la continuité. Par exemple, la personne qui donne le repas à un enfant effectuera également le change et le mettra à la sieste. De même qu'au matin, l'après-midi certains enfants dorment pendant que d'autres profitent de leur moment d'éveil avec l'équipe d'encadrement présente dans la section (puéricultrices, élèves, professeurs de stage).

Vers 15H, commence le moment des goûters suivant le même principe que pour les dîners.

Pour finir, l'équipe accorde une importance particulière au moment des retrouvailles pour partager le vécu de l'enfant avec le parent qui vient le rechercher. Il est donc **indispensable** d'arriver un peu plus tôt que l'heure de fermeture pour que ce moment puisse être mis à profit.

Chez les grands

La journée est plus structurée et suit un horaire plus précis :

9H00 : Après les accueils, les enfants se disent bonjour de manière ritualisée : photos, chansons, anecdotes, ...

9H15 : Une collation est proposée aux enfants dans la salle à manger.

9H30-10h : Des activités en sous-groupes sont proposées par les puéricultrices ou les stagiaires dans les locaux appropriés (ex : peinture, pâte à sel, jeux d'eau, musique...) ou des activités libres et dès que le temps le permet les enfants jouent aussi dans le jardin (plus les beaux jours reviennent, plus les moments de détente et de jeux à l'extérieur s'allongent).

11H00-11h15 : Après s'être lavés les mains, les enfants rejoignent la salle à manger pour partager ensemble le moment du dîner. Tous les enfants sont servis en même temps et restent à table jusqu'à la fin du repas.

12H : Dès le retour dans la section, les enfants sont changés pour le retour (pour les enfants ne restant qu'une demi-journée) ou pour la sieste.

12H30 : Les enfants qui restent la journée vont dormir. Les puéricultrices les accompagnent pour l'endormissement et la surveillance. Chacun se réveille à son rythme et rejoint la section où il pourra se remettre en route librement.

15H15-15h30 : Quand la majorité des enfants sont levés, le goûter est proposé dans la salle à manger.

15h45-16H : Retour dans la section pour des jeux libres ou moment dans le jardin en attendant l'arrivée des parents. Lors des retrouvailles, l'accueillante prend le temps de partager la journée de l'enfant avec ses parents. Il est donc important d'être présent un peu avant l'heure de fermeture.

Remarque : Les enfants sont changés avant et après la sieste et en fonction des besoins au fil de la journée.

b) Passage d'une section à l'autre :

L'équipe se concerta afin trouver le moment le plus opportun pour le passage d'un enfant de la section des bébés à la section des grands. Nous sommes très attentifs au timing de ce passage dans le but d'éviter qu'il soit fait après un moment de fermeture de la maison d'enfants, par exemple. Cela permet une transition progressive et en douceur dans la continuité de l'encadrement de l'enfant. De plus, un enfant ne passe jamais seul mais par petit groupe pour les aider à franchir cette étape en confiance.

L'équipe tient compte de plusieurs facteurs :

- l'âge de l'enfant (+ou- 18 mois)
- l'évolution personnelle de l'enfant, ex : il doit avoir acquis une certaine autonomie tant au niveau moteur (la marche), qu'au niveau des repas (manger seul),...
- la disponibilité des sections

Les puéricultrices de la section des bébés transmettent à leurs collègues les informations nécessaires à la prise en charge optimale de l'enfant. Cette adaptation dure +/- un mois. Elle débute par des moments brefs qui sont rallongés progressivement. Cela permet à l'enfant de prendre, en douceur, de nouveaux repères et un nouveau rythme. Cela permet également aux puéricultrices de cette section d'établir progressivement une relation de confiance avec l'enfant.

Ce passage se fait également avec la collaboration des parents et l'équipe partage le vécu de l'enfant à ces derniers.

2. L'enfant

a) Introduction

L'équipe éducative met tout en œuvre pour instaurer une relation de qualité, de confiance et de respect envers chaque enfant afin de lui donner une place « active » au centre de son travail.

b) La sécurité affective

Chaque enfant a sa personnalité et ses besoins. La puéricultrice, personne de référence pour l'enfant au sein de la structure, l'aide par sa présence, ses paroles, ses gestes et la reconnaissance de ses émotions, à grandir et à se sentir en sécurité dans ce nouveau milieu de vie.

Période de familiarisation

L'arrivée dans un nouveau cadre de vie demande à tout un chacun une période d'adaptation. Celle-ci se passe en douceur et débute minimum trois semaines avant l'entrée définitive de l'enfant. Avec la complicité des parents et d'un commun accord avec l'équipe, les heures et jours sont à définir ainsi que le temps durant lesquels le parent est invité à rester avec son enfant au sein de la structure.

La période de familiarisation s'effectue dans le « parc » avec la puéricultrice de référence pour les nouveaux arrivants ne sachant pas encore se déplacer. Elle est présente, attentive et à l'écoute afin que l'enfant puisse s'adapter et se sentir en sécurité mais également pour que les parents puissent prendre connaissance du fonctionnement de la maison d'enfants.

Nous conseillons d'apporter un objet transitionnel. C'est un objet sécurisant pour l'enfant qui facilite son adaptation à ce nouveau milieu, par exemple : un doudou, un vêtement que le parent a porté, ...

Depuis son adaptation jusqu'à l'acquisition de sa sécurité de base, il est accompagné exclusivement par les puéricultrices et ce jusqu'à ce qu'il quitte le parc.

Les parents (seul ou à deux) sont invités à passer 4 moments charnières au sein de la structure et 4 autres sans la présence des parents :

* 2 prises de contact de +/- 30 min chacune, parent(s) accompagné(s) de leur enfant

* 2 prises de repas avec la présence du parent pendant le temps nécessaire à la prise

du repas

* 2 siestes (moment de la journée à déterminer avec l'équipe) : 1^{ère} sieste accompagnée du parent pour l'endormissement ; 2^{ème} sieste l'enfant seul

* 2 demi-jours (+/- 9h-9h30 jusque 12h30-13h) sans le(s) parent(s)

La confiance en soi et l'autonomie

Tout au long de la journée et dès son plus jeune âge, la puéricultrice encourage et favorise l'autonomie de l'enfant afin qu'il aille à la rencontre de son propre corps et de ce qui l'entoure. Entouré de bienveillance de la part de l'équipe d'encadrement, l'enfant acquiert une confiance en lui qui se développe au fur et à mesure.

Dans la section des grands, amener l'enfant à être le plus autonome possible est aussi une façon de le préparer en douceur à l'entrée en maternelle. L'enfant se sent fier de l'évolution de son autonomie et en a tout à fait conscience.

Exemples : Se sortir seul de situations délicates, apprendre la propreté (initiée au préalable par les parents), aider les plus petits, ...

Respect du rythme

La puéricultrice tente à installer une relation privilégiée avec chaque enfant en respectant ses habitudes et son propre rythme. L'équipe est donc particulièrement attentive au besoin de l'enfant et répond à ses demandes le plus adéquatement possibles. Le rythme de l'enfant évolue également dans le temps, d'un rythme individuel et très personnel on arrive progressivement à un rythme collectif partagé par le groupe d'enfants.

Verbalisation des vécus et émotions

L'équipe accorde beaucoup d'importance au vécu de l'enfant et à ses émotions en verbalisant son ressenti. La puéricultrice prend en compte ses expériences positives ou négatives, ce qui lui permet de se sentir soutenu et reconnu. Un moyen de communication comme le BébéSigne adapté est en cours d'application au sein de la structure. Cela permet aux enfants ne verbalisant pas encore, de pouvoir s'exprimer d'une autre manière et ainsi éviter certaines frustrations.

La socialisation et les limites

Grâce aux contacts avec ses pairs, l'enfant apprend à vivre avec les autres et à respecter les règles de la vie en collectivité. Des attirances et des complicités naissent entre les enfants et la différence d'âge n'est pas un frein.

Même si nous accompagnons les enfants dans l'exploration de leurs limites certaines limites sont négociables mais d'autres ne le sont pas. En toutes circonstances, l'intégrité physique et psychologique de chacun doit être respectée.

c) Développement psychomoteur :

Aménagement de l'espace et respect du rythme et des désirs de l'enfant

Le milieu d'accueil accorde aux enfants une grande liberté de mouvements et, heureusement, notre bâtiment nous le permet aisément.

L'espace est réaménagé régulièrement pour permettre à l'enfant de vivre un maximum d'expériences motrices et sensorielles nouvelles. Ceci lui permet de trouver ses appuis et d'évoluer librement et à son rythme sans devancer ni ses besoins ni ses compétences. Exemple : un enfant n'est pas mis en position assise s'il ne s'y met pas par lui-même, il mange dans un relax, une chaise haute ou à table sur une petite chaise en fonction de ses acquis, ...

Activités libres et organisées

L'équipe accompagne l'enfant dans son activité, ses mouvements, ses expressions, ses attitudes, ses jeux et lui propose différentes stimulations qui lui permettent ainsi d'évoluer à son rythme.

L'enfant peut profiter d'activités libres au sein de la section et dans le jardin mais des jeux organisés ou des activités dirigées lui sont également proposés : les jeux d'eau, pâte à sel, peinture aux doigts, musique, ...

Ces activités ont toutes comme but l'épanouissement de l'enfant, son éveil sensoriel et moteur et la découverte de ce qui l'entoure dans le respect de soi et des autres grâce à un cadre clair et sécurisant lui permettant de vivre chaque expérience en confiance.

Les stagiaires proposent également des activités ludiques et personnelles dans le cadre de leur stage.

Activités « extraordinaires » ou ludiques

A certains moments de l'année des activités musicales, théâtrales ou autres peuvent être organisées avec des groupes venant de l'extérieur.

La musique et les arts en général permettent à l'enfant de s'épanouir, d'être plus à l'aise et sont des éléments majeurs dans son développement :

- * il apprend à écouter, à toucher les instruments, à mémoriser des chansons à mettre en relation son corps par le geste ou la danse et le texte de la chanson.
- * il apprend à attendre son tour, à prêter, à respecter des consignes (acquisition fondamentale dès l'entrée en collectivité).
- * il développe sa sensibilité artistique et son imaginaire par les histoires entendues, les sons.

Lorsque la météo est clémente, la section des grands se promène parfois dans les bois. C'est une activité très appréciée et c'est l'occasion d'initier les enfants à la nature et tout ce qu'elle a à nous offrir.

d) La santé

L'hygiène

Tous les soins apportés aux enfants sont réalisés dans le respect des règles d'hygiène élémentaires (1 gant de toilette par change, un essuie personnel, la désinfection des matelas à langer, la désinfection des mains, ...).

La literie est changée une fois par semaine ou plus si nécessaire.

Tout le matériel et les sections sont nettoyés et désinfectés quotidiennement par la technicienne de surface.

Raison pour laquelle nous demandons aux personnes entrant dans les espaces de vie, la fratrie y compris, d'enlever leurs chaussures ou de mettre des chaussons.

Les repas

La maison d'enfants fournit les repas par l'intermédiaire d'un traiteur « La Cuisine des Champs », ceux-ci sont réchauffés à la maison d'enfants.

Les parents devront apporter le lait et les biberons pour les enfants qui ne prennent pas encore de repas solides.

Les parents informeront la direction quinze jours à l'avance du passage du repas liquide au solide.

Un menu est affiché mensuellement au réfectoire.

Les collations (matin et goûter) sont également fournies par la maison d'enfants.

Chez les bébés, les repas sont donnés à la demande afin de respecter le rythme des

plus petits, les puéricultrices amènent progressivement l'enfant à manger seul (pour les enfants qui vont passer chez les grands). Par exemple les puéricultrices proposent à l'enfant une petite cuillère ou le faire manger à la petite table, ...

Chez les grands, les repas sont pris ensemble dans la salle à manger. Les puéricultrices encouragent l'enfant à manger seul dans un souci d'autonomie. Les desserts font partie du repas et ne sont pas sujets à récompense ou punition, pas de chantage si l'enfant refuse son repas, mais si cela devient répétitif alors une décision en concertation avec les parents sera prise pour le bien-être de l'enfant.

Le sommeil

Le rythme des enfants est respecté et l'équipe veille à permettre à chacun de vivre au mieux ces moments de repos et de récupération indispensables.

Un enfant qui dort n'est jamais réveillé sauf avis médical (certificat).

Sorties à l'extérieur

Tous les jours, chez les bébés et les grands, nous invitons les enfants à sortir au jardin si le temps le permet, même pour de courts moments. Cela leur permet de s'aérer, d'évacuer les tensions qui peuvent s'accumuler au fil de la journée au sein des sections.

Consultations ONE

Une consultation est organisée au moins quatre fois par an au sein de la maison d'enfants. Voir : contrat d'accueil (donné lors de l'entrée à la crèche et signé par les 2 parties). Il est important de présenter le carnet ONE de l'enfant à chaque consultation participative.

3. Les parents

a) Premiers contacts :

Première rencontre

Lors d'une première visite de la maison d'enfants, les parents sont accueillis par la direction. A cette occasion, ils reçoivent les explications concernant le projet d'accueil et le contrat d'accueil.

Période de familiarisation

Il est important de préparer progressivement l'enfant à se séparer de ses parents. L'équipe attire plus particulièrement l'attention sur le fait que l'allaitement maternel ne doit pas être le seul mode d'alimentation de l'enfant pour son entrée à la maison d'enfants. Une période de familiarisation avec les puéricultrices (3 semaines avant l'entrée définitive de l'enfant) est aussi indispensable. Cette période est organisée pour permettre à chacun (enfant, parents et puéricultrices) d'établir un lien de confiance :

- La puéricultrice apprend à connaître l'enfant en présence de ses parents (rythme, habitudes, ...).
 - Les parents apprennent à se sensibiliser au milieu d'accueil.
 - L'enfant investit un lieu qu'il ne connaît pas en la présence sécurisante de ses parents.
- Cette période est ajustée à chaque enfant en tenant compte des réactions de l'enfant, de sa famille et des observations de la professionnelle.

b) Les rencontres au quotidien

Le partage des informations concernant l'enfant entre l'équipe éducative et les parents est indispensable pour renforcer le lien de confiance établi lors de la familiarisation. Les contacts au quotidien permettent la continuité des liens entre le milieu familial et le milieu d'accueil. Les parents et l'équipe prévoient une disponibilité mutuelle au moment de l'accueil et des retrouvailles.

c) Les outils de communication

En plus de l'échange oral des informations, les puéricultrices utilisent une feuille de route où sont inscrits les observations et renseignements du déroulement de la journée pour chaque enfant. On y note entre autres :

- comment s'est passé l'accueil et les informations données par les parents lors de l'arrivée de l'enfant

- quand et comment l'enfant a mangé
- les activités réalisées
- les heures des siestes

Cet outil est utilisé par les puéricultrices et les stagiaires. Un cahier de communication dans lesquels sont notés des informations plus larges telles que les absences des enfants, les maladies, les demandes de demis jours supplémentaires, entre autres, est mis en place pour les 2 sections.

Un groupe Facebook privé est ouvert. Ce groupe est géré uniquement par les puéricultrices et permet aux parents qui le souhaitent de suivre quelques moments volés en cours de journée. Seuls les enfants dont l'autorisation parentale pour la diffusion de leurs photos sur le groupe seront publiés. Nous acceptons uniquement sur ce groupe papa et maman. Les autres membres de la famille, amis des parents, etc sont refusés. Après le départ de l'enfant, ses photos sont supprimées et les parents sont retirés du groupe dans un respect de déontologie. Aucune photo ne peut circuler sur le net, si les conditions ne sont pas respectées, l'équipe se donne le droit de retirer la participation du parent au groupe.

Nous avons également un logiciel de gestion de crèche : ABCrèche. Celui-ci permet aux parents de consulter certains documents relatifs à leur enfant ainsi que les factures.

d) L'implication

La maison d'enfants se veut évoluer dans un cadre familial. Son Conseil d'Administration est essentiellement constitué de parents ayant quitté le milieu d'accueil, de grands-parents et de parents d'enfants encore présents. L'aide apportée par les parents est précieuse. Les « talents » des puéricultrices sont mis à contribution pour « faire vivre » les soupers, fête de St Nicolas, marché de Noël ou toutes autres « opérations » pouvant contribuer à l'achat de matériel pour les enfants...

4. Le rôle social

La maison d'enfants est ouverte à tous y compris aux enfants ayant une difficulté particulière dans la mesure où l'équipe est capable de l'assumer dans des conditions optimales pour tous.

5. L'équipe

Des réunions d'équipe régulières sont organisées au cours desquelles chaque puéricultrice exprime son vécu et réfléchit sur le travail effectué et les améliorations éventuelles à apporter. Ce sont des moments importants de concertation quant à l'organisation du travail et à la cohérence des attitudes éducatives.

À ces réunions, s'ajoutent une ou deux journée(s) pédagogique(s) par an.

Une formation continue est obligatoire pour chaque membre de l'équipe (formation ONE, du FRAJE, ...); un temps de partage de ces apprentissages est prévu au moment de la réunion d'équipe.

III. Informations pratiques

III. Informations pratiques

1. Modalités d'inscription de l'enfant

Demande d'inscription

Les visites de la maison d'enfants se font sur rendez-vous auprès de la direction ou de la personne en charge des inscriptions.

Les parents peuvent faire une demande d'inscription à partir du 3^{ième} mois révolu de grossesse ou 9 mois avant l'entrée réelle de l'enfant si celui-ci a 6 mois ou plus.

Ils doivent obligatoirement préciser le nombre de jours de présence par semaine (précisant lesquels) ainsi que l'horaire souhaité.

L'enfant doit être présent minimum 4 demi-jours ou 2 jours par semaine.

Confirmation de l'inscription

Au 7^{ième} mois de la grossesse ou dans les 3 mois qui suivent la demande, les parents doivent confirmer leur inscription. Si les délais ne sont pas respectés, l'inscription pourra être annulée.

Une redevance de réservation de 50 € non récupérable, ainsi qu'une avance forfaitaire correspondant à un mois d'accueil sur base de la fréquentation prévue, seront demandées. Cette avance forfaitaire sera restituée à la fin de l'accueil si toutes les obligations ont été respectées, ou si l'entrée de l'enfant n'a pas pu avoir lieu en cas de force majeure et ce, dans un délai ne dépassant pas un mois. Si la rupture du contrat est demandée par les parents, l'avance forfaitaire est perdue.

L'inscription est effective si :

- le paiement a été effectué
- la date d'entrée a été confirmée lors de l'annonce de la naissance
- les papiers ont été rendus complétés et signés marquant l'adhésion au projet d'accueil et au contrat d'accueil.

2. Modalités d'accueil

Heures d'ouverture

La maison d'enfants ouvre à **7h30** et ferme à **18h00 précises**. Le soir, il est utile de prévoir quelques minutes avant 18h00 afin de recevoir les informations de la journée concernant votre enfant.

Les enfants arrivent au plus tard à 9h00. Ceux qui arrivent le matin doivent avoir pris leur petit déjeuner et/ou leur biberon. Ceux qui arrivent à 12h30 ou après 12h30 doivent avoir pris leur dîner avant de venir.

Dans la section des bébés, les enfants ne peuvent pas arriver entre 11h00 et 12h30 pour ne pas perturber le moment des repas.

Les puéricultrices souhaitent que lors des retours, les frères et sœurs n'envahissent pas l'espace réservé aux enfants (tapis, jeux, ...) pour le bien être de ces derniers.

Jours de fermeture de la maison d'enfants

Le calendrier des éphémérides vous est remis au plus tard à la fin de l'année civile.

La maison d'enfants ferme entre Noël et Nouvel An et la semaine de Pâques ainsi qu'à l'occasion de certains « ponts ».

Les congés annuels sont prévus entre la mi-juillet et la mi-août.

Ces fermetures sont sans effet sur le montant du forfait mensuel.

Respect des horaires

La période d'adaptation est obligatoire. En accord avec l'équipe, elle est organisée en fonction de la date d'entrée de votre enfant. Dans le souci d'une familiarisation optimale, nous demandons que votre bébé soit sevré ou qu'il puisse se nourrir également autrement que par l'allaitement maternel. Par exemple : un biberon de lait maternel.

L'horaire et le forfait choisis à l'inscription doivent être respectés. Des modifications peuvent être envisagées au cas par cas en fonction des possibilités de la maison d'enfants et acceptées ou non par la direction.

Toute absence doit être signalée. Il est demandé aux parents de prévenir la maison d'enfants dès le premier jour d'absence et durant la matinée.

Le départ définitif de votre enfant doit être annoncé trois mois avant la date prévue.

3. Modalités financières :

- Un tarif est remis lors de l'inscription et une indexation, basée sur l'indice santé, est communiquée au début de chaque année civile.
- Toute demi-journée supplémentaire est comptabilisée le mois suivant. Une demi-journée équivaut à 5 heures maximum et un repas.

Les paiements doivent être effectués dès réception du décompte mensuel. L'argent doit être sur le compte, au plus tard, à la date d'échéance mentionnée sur la facture du mois. Passée cette limite, une procédure de rappel est mise en route (voir Contrat d'Accueil.).

L'inscription d'un deuxième enfant de la même famille au même moment, réduit la participation financière pour ce dernier (voir tarifs).

A la sortie de l'un des enfants, cette réduction est supprimée.

En cas de maladie

En cas de maladie, il est demandé aux parents de prévenir le milieu d'accueil au plus vite et de communiquer la durée de l'absence.

Les absences justifiées ou non par un certificat médical sont sans effet sur le montant du forfait mensuel.

Retard de paiement

En cas de paiement tardif, une amende de retard sera appliquée (voir contrat d'accueil). Cette amende est cumulable. De la rapidité de vos paiements dépend la ponctualité avec laquelle les puéricultrices sont rémunérées.

4. Repas

Les biberons de lait sont préparés sur place mais vous devez fournir la poudre. Le doseur de la poudre de lait est indispensable tant pour l'exactitude des quantités que pour l'hygiène.

Le lait maternel est chauffé au chauffe-biberon pour préserver les anticorps.

La maison d'enfants fournit les repas par l'intermédiaire d'un traiteur « La Cuisine des Champs ». Les repas sont chauffés à la maison d'enfant.

Les collations et goûters sont organisés par la maison d'enfants.

Le menu est consultable à la maison d'enfants.

5. Qui pouvez-vous contacter ?

Pour les inscriptions, questions financières ou autres questions, vous pouvez contacter la maison d'enfants aux heures d'ouverture de la maison d'enfants au 081/44.42.12 ou la direction au 0471/90 90 21 ou envoyer un mail à la direction fougeres2.aslb@gmail.com ou au Conseil d'Administration lesfougeres.malonne@gmail.com .